

COMMUNIQUE

Suite à la réunion du 13 mars 2020 sous la présidence de S.E.M. Ahmadou BA, Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, relative à la décision de l'Etat de surseoir aux opérations du Hadj 2020 conformément à la correspondance du Ministre saoudien du Hadj et de la Oumra, le Délégué Général au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam a convoqué, ce mercredi 16 mars 2020, les 25 chefs de regroupements ainsi que le Comité de médiation, la Cellule de veille des voyageurs privés et les indépendants.

A l'issue de cette réunion, les points suivants ont été retenus :

- 1) Rappel du message du Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur :
 - a) Ne pas encaisser ou verser des sommes d'argent pour l'édition 2020 du Hadj ;
 - b) Ne pas signer de contrats (transport, hébergement, restauration, etc.) avec les prestataires de service ;
- 2) La communauté du Hadj , en solidarité au gouvernement, va contribuer à la réponse au COVID 19 ;
- 3) Une cellule de réflexion a été mise en place pour faire des propositions sur la finalisation des réformes voulues par l'Etat depuis 2016.

19 MARS 2020

